



Invalidité non dut a un accident de service

Par **caillat**, le **03/04/2009** à **00:37**

faisant partie d'une collectivité territoriale et ayant une allocation temporaire d'invalidité de 10% dont la date d'effet est du 3 mai 2006 pour le genou droit hors le 15 juillet 2008 j'ai eu une ischémie aiguë du pied droit alors que j'étais en congés annuels et depuis j'ai perdu l'usage de mon pied qui est définitivement mort alors les questions qui se posent à moi : 1/ ai-je droit à une pension ? 2/ PAR QUEL ORGANISME ? 3/ LA CNRA 4/ LA CPAM DONT JE DÉPENDS ? CAR 02H PRES ONT M' AMPUTAIT ALORS LA J'AURAI PEUT-ÊTRE PUT PRÉTENDRE À UNE INDEMNISATION .D'AVANCE MERCI DE ME RÉPONDRE